



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

langues et cultures régionales

Question écrite n° 625

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les menaces qui pèsent sur le provençal. Il souhaiterait, en effet, que pour la satisfaction de tous, le provençal soit reconnu comme l'une des langues régionales de France, à part entière, et non comme un vague dialecte de l'occitan-langue d'oc. Il lui rappelle que le provençal est la seule langue régionale à se prévaloir d'un prix Nobel, avec Frédéric Mistral. Il lui demande donc de bien vouloir prendre toutes dispositions pour la reconnaissance de la langue provençale.

Texte de la réponse

L'action du Gouvernement concerne l'ensemble de notre patrimoine linguistique, qu'il s'agisse du français, des langues régionales ou de langues non territoriales, et vise à donner aux langues de France toute leur place dans la vie culturelle de notre pays. Dans cette perspective, il convient d'adopter une attitude souple et ouverte en matière de découpage et d'appellation des aires linguistiques. Sans ignorer que depuis une vingtaine d'années un courant d'opinion revendique pour le provençal le statut de langue à part entière, les services du ministère de la culture et de la communication considèrent celui-ci comme un dialecte de la langue d'oc ou occitan. Ils s'appuient en cela sur l'observation critique des faits, d'où il ressort que l'unité du domaine d'oc l'emporte sur sa diversité dialectale et sur une tradition culturelle qui remonte aux troubadours et à Dante. Le poète Frédéric Mistral, dont l'honorable parlementaire évoque le prix Nobel, a toujours parlé de sa langue comme d'une unité des Alpes aux Pyrénées depuis Aubagne, jusqu'au Velay, jusqu'au Médoc. La diversité des parlers, le nom et les caractères propres à chaque dialecte d'oc étant reconnus dans l'unité de la langue, il n'appartient pas aux pouvoirs publics, dans l'état actuel des savoirs et des pratiques sociales, de procéder à une nouvelle délimitation de l'aire linguistique considérée. On peut du reste douter que, pour son rayonnement culturel, le provençal ait beaucoup à gagner à se retrancher de l'espace commun. Qu'on l'appelle dialecte ou langue, l'essentiel pour lui est dans sa capacité à produire des oeuvres et à exprimer des valeurs où les hommes d'aujourd'hui puissent se reconnaître. Toute l'action des services de l'Etat tend à orienter les langues de France vers ces voies.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 625

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2002, page 2621

Réponse publiée le : 19 août 2002, page 2885